



2024  
2025

# Formez-vous avec les CIVAM du Gard !

Formations à destination des agricultrices, agriculteurs  
porteuses et porteurs de projet

Spécial  
Forêt

## Valorisez vos parcelles de forêt !



Reconnaissance des **champignons** sylvestres  
et fonctionnement du **sol** - **13 et 14 Nov.**

Comprendre son **écosystème forestier**  
et valoriser ses **rondins de châtaignier** - **25 et 26 Nov.**



[www.civamgard.fr](http://www.civamgard.fr)



Centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

## Valorisez vos parcelles de forêt !

Ce cycle sur la forêt a été élaboré en partenariat avec le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Causses et Cévennes, qui a lancé en juin 2023 l'élaboration de sa première Charte Forestière Sud Cévennes. Cet outil vise à mettre en œuvre, en fonction des spécificités du territoire, une politique forestière au travers d'un programme d'actions pluriannuel cherchant à concilier les enjeux économiques, sociologiques et environnementaux.

**Au cours de ces deux formations, venez découvrir quelques-unes des multiples facettes de votre propriété boisée, des arbres et des champignons qui la composent !**

**Des rencontres, des visites, des observations de terrain et des exercices pratiques** vous permettront de découvrir la vie d'un arbre forestier : de sa naissance à son utilisation finale, mais aussi de reconnaître les différents champignons sylvestres et comprendre leurs fonctions et rôles dans le fonctionnement du sol. Redécouvrez aussi les usages du bois de châtaigner et les pistes de transformation simples qui permettent de passer du rondin brut au produit commercialisable, pour un complément d'activité substantiel !



### A45 • Reconnaissance des champignons sylvestres et fonctionnement du sol



**Durée** 2 jours

**DATE** 13, 14 Nov. 2024

**Lieu** Le Vigan

**Intervenant**

Jean-Michel Bellanger et Franck Richard, enseignants-chercheurs au CNRS - CEFE (Centre d'Ecologie Fonctionnelle et Evolutive)

**Programme**

**Jour 1 :**

- Généralités et introduction aux bases de la taxinomie fongique, critères morphologiques macroscopiques.
- Présentation des principales espèces comestibles des châtaigneraies viganaises, ainsi que des risques de confusion associés.
- Collecte sur le terrain et travail en salle sur spécimens apportés par les participants.

**Jour 2 :**

- Les trois grandes catégories de champignons («guilde fongique») et leurs rôles et fonctions : mutualistes / décomposeurs / parasites.
- Observations de terrain et collecte d'échantillons.
- Observations en salle, aux échelles macro et microscopiques.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

### A46 • Comprendre son écosystème forestier et valoriser ses rondins de châtaigner



**Durée** 2 jours

**DATE** 25, 26 Nov. 2024

**Lieu** Le Vigan

**Intervenants**

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie. Arnaud Mainardi, atelier CHATERSEN  
Joris Masafont, animateur de la Charte Forestière Sud Cévennes.

**Programme**

**Jour 1 :**

- Initiation à la compréhension des écosystèmes forestiers.
- Les enjeux forestiers, aux différentes échelles du territoire.
- L'importance des usages agricoles et forestiers pour :
  - S'adapter aux bouleversements climatiques (gestion des milieux forestiers).
  - Gérer et aménager les interfaces habitat-forêt (le rôle des ceintures agricoles).
  - Développer les filières forêt-bois locales en complémentarité avec les activités agricoles.

**Jour 2 :**

- Le bois de châtaigner, une matière première foisonnante aux caractéristiques rares.
- Les peuplements et leur potentiel (rénovation de vergers, greffage, cerclières, sylviculture).
- Des usages multiples (piquets, tuteurs, clôtures, treilles...).
- Travaux pratiques en forêt et à l'atelier CHATERSEN : transformation du rondin brut en produits commercialisables.

Inscrivez-vous : voir page 4 - Contact : Stéphanie HOSFORD - 06 33 29 91 44 - hosford@civamgard.fr

# Comment m'inscrire ?

1



L'inscription à toutes nos formations s'effectue en ligne !

## → Conditions d'accès aux formations

**Agriculteurs :**  
prise en charge à 100 % avec VIVEA

**Autres situations :**  
des financements sont possibles, consultez nos conditions générales en pages 5, 6, 7.

Consultez également Stéphanie HOSFORD, 06 33 29 91 44 [formation@civamgard.fr](mailto:formation@civamgard.fr)

→ **Inscrivez-vous le plus tôt possible** et jusqu'à 5 jours ouvrés avant la formation.

Au delà, informez-nous de votre inscription au 06 33 29 91 44, une fois le formulaire complété.

Utilisez le QR code ou le lien vers le

formulaire d'inscription CIVAM 2024-2025, [cliquez ici](#).



2

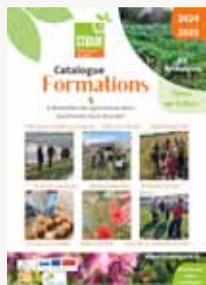
**Nous vous invitons à adhérer à la Fédération Départementale des CIVAM du Gard**

Je me connecte sur le site Internet d'HelloAsso ([www.helloasso.com](http://www.helloasso.com)) pour accéder au bulletin d'adhésion en ligne : taper "FD CIVAM du Gard" dans la barre de recherche à côté du logo d'Helloasso.

...pour soutenir le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique (AB).

...et bénéficier de nos services.

Voir les conditions d'adhésion en page 87.



## Découvrez l'ensemble de nos formations ! 89 formations saison 2024 - 2025

- 61 formations en agroécologie (dont agroforesterie) et Bio
- 9 formations pour diversifier ses cultures
- 2 formations en apiculture
- 3 formations «gestion et communication»
- 8 formations «valorisation et transformation»
- 6 formations sur l'accueil à la ferme et l'agritourisme

Téléchargez le catalogue

Nouveau



L'organisme régional CORAL assure le portage administratif de nos formations.

Une fois votre inscription réalisée (mode d'emploi en page 4) et les possibilités de prise en charge étudiées avec nous, c'est CORAL qui se charge des formalités administratives (vérification de l'éligibilité VIVEA, édition des devis et conventions, etc...).

**Une à deux semaines avant le début d'une formation, vous recevrez par mails de CORAL :** les conditions générales de vente (CGV), le programme, la convention de formation à signer électroniquement et éventuellement la facture.

Contact CORAL : [formation@coral-occitanie.org](mailto:formation@coral-occitanie.org) Tél. 06 58 40 55 03

Contact FD CIVAM 30 : [formation@civamgard.fr](mailto:formation@civamgard.fr) Tél. 06 33 29 91 44

1

## Public cible

**Priorité aux** exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires et porteurs de projet en cours d'installation

**Le nombre de places étant limité,** les premiers inscrits seront les premiers servis !

*Pour les personnes en situation de handicap,* merci de nous contacter afin d'étudier les aménagements possibles

Pour les autres personnes, contactez-nous afin de vérifier les possibilités de participation.

• Vous êtes bénévole d'une association et certaines de nos formations vous intéressent ? Contactez-nous, nous sommes susceptibles de vous y accueillir !

2

## Coût et prise en charge des formations

### → Contributeur VIVEA

**Contributeurs VIVEA**  
agricultrice ou agriculteur chef d'exploitation, cotisant solidaire, conjoint collaborateur, aide familial, associé d'exploitation

+

**Porteurs de projet en PPP**  
(Plan de Professionnalisation Personnalisé)

=

**Formation prise en charge par VIVEA**  
dans la limite du plafond annuel de prise en charge par VIVEA, -3 000 € pour 2024-.

Reportez-vous pages 72 et 73 pour connaître, selon les formations choisies, le montant qui sera déduit de votre crédit annuel.

### • IMPORTANT



#### • Consentement électronique :

peu de temps avant la formation, vous recevrez un mail de VIVEA vous demandant de donner votre accord pour la prise en charge de votre formation.  
Il est impératif de cliquer sur «Je valide» avant de venir en formation.

• Pour plus de détails et pour connaître en cours d'année votre crédit disponible, [consultez le tutoriel sur le site web de VIVEA](#).

• Pour être pris en charge par VIVEA, vous devez être à jour de vos cotisations MSA : une attestation pourra vous être demandée.

• Si vous êtes en parcours PPP, votre PPP doit mentionner la thématique de la formation.  
La prise en charge par VIVEA est conditionnée à l'impossibilité de mobiliser un autre financement (CPF, Pôle emploi...). Certaines thématiques de formation ne sont pas couvertes pour les parcours PPP, renseignez-vous auprès de votre conseiller PPP ou contactez-nous.

# Conditions générales

## → Salariés

Votre fonds de formation (ou OPCO, Opérateur de Compétences) peut prendre en charge tout ou partie de votre formation : contactez votre employeur.

Nouveau

Pour les salariés du secteur agricole, votre OPCO, OCAPIAT, au travers de son dispositif "Boost' Compétences", peut prendre en charge 50 % du coût pédagogique de la formation. A titre d'ordre de grandeur, pour un coût journalier de 220 €, le reste à charge pour l'employeur est de 110 €.

La demande de prise en charge doit être introduite au plus tard la veille de la formation.

### ▪ Plus d'infos sur :

<https://www.ocapiat.fr/wp-content/uploads/fiche-de-presentation-BOOST-COMPETENCES-OCAPIAT.pdf>

et par mail : [julie.benoit@ocapiat.fr](mailto:julie.benoit@ocapiat.fr)

Nous nous chargeons, avec CORAL, de fournir toutes les pièces du dossier (devis, convention, programme). N'hésitez pas à nous contacter pour plus de précisions !

De 2024 à 2028, quatre de nos formations sont prises en charge à 100 % par OCAPIAT pour les salariés agricoles.

A retrouver sur le catalogue TPE-PME d'OCAPIAT (choisir la ville et la date pour accéder à l'inscription). Cliquez s

**A58** - Couverts végétaux et optimisation des intrants en viticulture bio

**A20** - Itinéraires techniques en maraîchage sur sol vivant

**A28** - Agroforesterie et PPAM, maraîchage

**A27** - Auxiliaires et ravageurs en maraîchage bio (session à Lattes (34) - 17 et 18/09/24)

## → Demandeurs d'emploi

Si vos besoins en formation s'inscrivent dans un projet d'installation agricole, vous pouvez demander à France Travail (même si vous n'êtes pas indemnisé) de mobiliser l'AIF (Aide Individuelle à la Formation) pour financer vos formations.

Pour donner le maximum de chances à votre projet et à votre demande de formation :

• faites-vous accompagner sur l'émergence et la structuration de votre projet par les organismes de développement agricole habilités (ADDEARG (voir page 77-), Chambre d'agriculture,

• mais aussi réalisez des stages, des immersions professionnelles, des emplois salariés etc.

Vous pouvez par ailleurs mobiliser votre CPF (Compte Personnel de Formation) sur la formation certifiante de l'ADDEARG «Chiffrer son projet de création» (durée totale de 5 jours – 5 sessions programmées par an).

Dans tous les cas, pour un projet de financement de formations par France Travail, nous vous proposons un rendez-vous téléphonique pour bien cadrer la démarche.

### Mode d'emploi

• Inscrivez-vous en ligne (voir page 4) aux formations souhaitées, au moins 1 mois avant la première formation souhaitée, en cochant France Travail comme mode de financement prévisionnel, et nous vous recontacterons.

• Si vous souhaitez réaliser plusieurs formations, il est préférable d'éditer un devis unique, correspondant à un parcours de formation adapté à votre situation. La procédure peut être plus longue, contactez-nous le plus tôt possible.

## → Indépendants

### • Vous cotisez à l'URSSAF ?

Vous vous acquittez donc de la contribution à la formation professionnelle (CFP) : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23459>

Vous pouvez en contrepartie obtenir une prise en charge de vos frais de formation.

Pour plus d'information et pour savoir où vous adresser en fonction de votre secteur d'activité (libéral, commerce, artisanat, artiste...) :

<https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F31148>

## → Autofinancement

Vous allez financer vous-même votre formation ?

Contactez-nous pour établir un devis (un tarif journalier préférentiel vous sera proposé) !

## → CPF

Aucunes de nos formations ne sont éligibles au CPF.

## 3 Annulation

De notre part

En cas de non-financement de la formation par VIVEA ou d'un nombre insuffisant de stagiaires, la formation pourra être reportée ou annulée. Vous en serez informés dans les plus brefs délais.

De votre part

Afin de ne pas mettre en difficulté la formation, toute annulation doit être communiquée au CIVAM au plus tard 7 jours avant le début de la formation.

Passé ce délai, en cas d'annulation sans justification, des frais de gestion pourront vous être facturés par CORAL (voir leurs Conditions Générales de Vente).

## 4 Attestation

Une attestation de participation à la formation sera remise à chaque participant à l'issue de la formation.

## 5 Aspects pratiques

La FD CIVAM vous enverra un email précisant les modalités logistiques de la formation (lieu, horaires de 9h à 17h, infos pratiques) au plus tard 5 jours avant le début de la formation.

Le repas (pique nique pris sur place) et les frais de déplacement sont à la charge des participants.

## Les aides complémentaires à la formation : pensez-y !

Deux types d'aides peuvent être sollicités dans le cadre d'une formation :

### • le CREDIT D'IMPÔT :

tout chef d'exploitation agricole au régime réel peut avoir recours au crédit d'impôt formation lorsqu'il participe à des formations professionnelles (nombre d'heures passées en formation multiplié par le SMIC horaire). Le crédit d'impôt est plafonné à 40 h/an.

En savoir plus sur [entreprendre.service-public.fr](https://service-public.fr) en cliquant ici

### • le SERVICE DE REMPLACEMENT :

Vous souhaitez monter en compétences ? Des aides financières existent pour vous faire remplacer et profiter ainsi du Service de Remplacement. Retrouvez les informations sur <https://servicederemplacement.fr/fr/>

ou Contactez les services de remplacement du Gard au 04 66 04 51 04 ou de l'Hérault au 04 67 92 18 11

# Fédération Départementale des CIVAM du Gard

Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural



## ■ Missions *Animer - Former - Accompagner - Sensibiliser - Défricher -*

- Accompagner la transition agricole vers l'Agriculture Biologique et l'agroécologie.
- Faire le lien entre agriculture et société.
- Rendre accessible une alimentation bio et locale.

Une  
ASSOCIATION  
60 ans  
d'actions  
& de  
convictions !

## ■ Champs d'intervention

- Agriculture Biologique
- Agroécologie
- Formation
- Création d'activités - Emploi
- Education & Sensibilisation
- Circuits courts & Alimentation
- Agritourisme - De Ferme en Ferme
- Projet création d'un Tiers Lieu



## Quelques actions phares

- Formations et journées techniques
- Compostage collectif à la ferme
- Accompagnement des jardins collectifs
- Défis Alimentation
- «Le Gard de Ferme en Ferme»
- Ateliers grand public jardin, cuisine bio...
- Expositions et éditions de livrets...

## ■ Moyens pour agir

- Une fédération départementale
- Des groupes CIVAM locaux et/ou thématiques
- Une équipe de salariés et d'administrateurs
- Des partenaires techniques et financiers
- Un réseau national et régional



FD CIVAM du Gard

216 Chemin de Campagne 30250 SOMMIÈRES

Pôle Formation tél.06 33 29 91 44

formation@civamgard.fr

[www.civamgard.fr](http://www.civamgard.fr)

Organisme de formation déclaré en Préfecture

 Suivez l'actualité  
de nos formations  
et de nos actions  
sur Facebook  
 Instagram

